

**Expansion de la représentation diplomatique du Canada à l'étranger.**—L'évolution du statut international du Canada peut aussi se rattacher à celle de la représentation diplomatique à l'étranger. En 1880, un haut commissaire fut nommé à Londres pour s'occuper des intérêts canadiens auprès du Gouvernement britannique, mais ce dernier hésita à lui conférer le statut diplomatique lui permettant de négocier avec les gouvernements étrangers. Le mécontentement naquit toutefois de temps à autre au sujet des services diplomatiques accordés au Canada par le Gouvernement Impérial et à maintes reprises demande fut faite d'une représentation diplomatique distincte. En 1882, par exemple, l'honorable Edward Blake proposa en Chambre des Communes une représentation diplomatique canadienne à Washington; des motions semblables furent faites en 1889 par Sir Richard Cartwright et, en 1892, par l'honorable David Mills, mais toutes furent considérées comme prématurées. Avant la guerre de 1914-18, la coutume s'était établie d'une représentation distincte du Canada et des autres dominions aux conférences internationales portant sur des questions techniques. Tel n'était point le cas par ailleurs au sujet des conférences sur des questions politiques. A la Conférence de Paix il fut agréé que le Canada et les autres dominions devinssent des membres séparés de la nouvelle Société des Nations et fussent éligibles au Conseil sur un pied d'égalité avec les plus petites puissances.

La représentation diplomatique résidente à l'étranger, bien que très hésitante aux débuts, a commencé après 1918. Une mission canadienne de guerre, qui était en réalité une mission diplomatique, fut établie à Washington mais pour la durée de la guerre seulement. En 1920, il est annoncé au Parlement qu'une entente avait été conclue avec le Gouvernement britannique en vue de la nomination d'un ministre à Washington, chargé des affaires canadiennes et qui serait en tout temps le moyen ordinaire de communication avec le Gouvernement des Etats-Unis au sujet des questions d'intérêt purement canadien. Cette entente pourvoyait cependant qu'en l'absence de l'ambassadeur britannique le ministre canadien prendrait charge de l'ambassade britannique "et représenterait les intérêts impériaux aussi bien que les intérêts canadiens". L'accord visait évidemment au maintien de l'unité diplomatique de l'Empire tout en assurant une représentation spéciale aux intérêts canadiens. Mais, aucun représentant ne fut nommé jusqu'en 1927. C'est alors que le premier accord relatif à la représentation des intérêts impériaux en l'absence de l'ambassadeur britannique fut abandonné complètement, le ministre canadien ne représentant plus que le Canada. Depuis 1927, l'échange de représentants diplomatiques avec les pays étrangers a pris beaucoup d'ampleur. Avant la présente guerre des légations avaient été établies en France, au Japon, en Belgique et dans les Pays-Bas; le Canada maintenait en outre un délégué permanent à la Société des Nations. Depuis les débuts de la guerre plusieurs autres pays ont échangé ou consenti à échanger des représentants diplomatiques avec le Canada. Parmi ces pays, il y a la Chine, l'U.R.R.S., le Brésil, le Chili, l'Argentine, la Pologne, la Tchécoslovaquie, le Mexique, la Suède et la Turquie. C'est en 1943 que l'étape finale de l'évolution de la représentation diplomatique a été franchie. Suivant un accord, le ministre canadien à Washington et le ministre des Etats-Unis au Canada furent élevés au rang d'ambassadeurs. Des accords semblables avec d'autres gouvernements suivirent à brève échéance, notamment avec l'Union Soviétique, la Chine, le Brésil et la Belgique.

Il convient de remarquer que les relations entre les membres du Commonwealth des Nations Britanniques sont maintenues par les canaux qui, dans toutes les choses essentielles, sont les mêmes que les canaux diplomatiques existant entre les pays